

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 556**30 juillet 1998****SOMMAIRE**

Abovo International S.A., Luxembourg	26644	Elliott-Automation Continental S.A., Luxembourg ...	26659
Abovo S.A.H., Luxembourg	26643	E.R.N.E. S.A., Luxembourg	26660
Agamenon S.A., Luxembourg	26645	Etoile Invest S.A., Luxembourg	26660
Agit S.A., Luxembourg	26643	Euri S.A., Luxembourg	26661
Air-LB International Development S.A., Luxembourg	26645	Euro Amex S.A., Luxembourg	26661
Air-LB International S.A., Luxembourg	26644	Eurogas S.A., Luxembourg	26660
Akines Holding S.A., Luxembourg	26646	Euro-Management S.A., Luxembourg	26662
Apparatur Verfahren S.A., Luxembourg	26646	Europa Invest S.A., Luxembourg	26663
Armenia Investment Company S.A., Luxembourg ...	26643	Euro-Pause S.A., Rombach/Martelange	26673
Austrian Schilling Bond Adviser S.A., Luxembourg	26644	Euro Plus International S.A., Luxembourg	26662
Austrian Schilling Bond S.A., Luxembourg	26644	Evidence S.A., Luxembourg	26662
Auto-Tecnic S.A., Luxembourg	26646	Exceed, S.à r.l., Luxembourg	26661
Balao Investment & Trading Company S.A.	26645	Export Systems S.A., Luxembourg	26662
B Lux International S.A., Luxembourg	26645	Fah Invest S.A.H., Esch-sur-Alzette	26678
Banque Belge Asset Management Fund, Luxembourg	26647	Fed Luxembourg S.A., Luxembourg	26679
Banque Nationale de Paris (Luxembourg) S.A., Luxbg	26647	Felix S.A., Luxembourg	26679
Barclays Diversified Portfolio, Sicav, Luxembourg	26647	Feneris Financial S.A., Luxembourg-Kirchberg	26679
Bardinn, S.à r.l., Luxembourg	26648	Ferradis Holding S.A., Luxembourg	26679
Ben Holdings S.A., Luxembourg	26647	Financière Saint-Marie S.A., Luxembourg	26680
Bimax Trading Europe A.G., Weiswampach	26663	Finanzgesellschaft für das Rheinland-Gebiet A.G., Luxbg	26680
Bluefire S.A., Luxembourg	26648	Finelec Holding S.A.H.	26680
Bodistributors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	26648	Flokette Holding S.A., Luxembourg	26680
Bosphore S.A., Luxembourg	26648	Frieland Investissements S.A., Luxembourg	26680
BSLux, Business Services Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	26650	G-Bond Fund, Sicav, Luxembourg	26681
Café Broucher Stuff, S.à r.l., Brouch/Mersch	26649	G-Distrifix, Sicav, Luxembourg	26681
Capricorn Holding S.A., Luxembourg	26649	Genavco S.A., Luxembourg	26682
Caritat, S.à r.l., Luxembourg	26650	Global Bond Management S.A., Luxembourg	26683
Cash Invest Management S.A., Luxembourg	26651	Globaphone S.A., Bereldange	26682
Cash Invest, Sicav, Luxembourg	26651	Gradel S.A., Steinfort	26683
Casochri S.A., Luxembourg	26651	Grosvenor First European Property Investments S.A.,	
Cat International Business Promotions S.A., Luxem-		Luxembourg	26684
bourg	26652,	Grosvenor Investments (Portugal) S.A., Luxembourg ..	26683
26653		Grosvenor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	26684
Chimindu S.A., Luxembourg	26652	Group Life International S.A.	26682
CIPA S.A., Compagnie d'Industries et de Participations,	26652	Grundkreditbank eG, Strassen	26681
Luxembourg	26652	G-Strategy, Sicav, Luxembourg	26681
CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxbg	26650	HB Institutional Investment Fund, Luxembourg	26683
CNM S.A., Luxembourg-Kirchberg	26653	Hermflux Holding S.A.	26684
Colt Financial S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	26653,	HIB, Holding für Internationale Baubeteiligungen Lu-	
26654		xembourg S.A., Luxembourg	26685
Colvert S.A., Luxembourg	26654	Hobest S.A., Luxembourg	26684
Comifin S.A., Luxembourg	26654	Holinvest Holding S.A., Luxembourg	26685
Confiserie de Luxembourg, S.à r.l., Huldange/Forge ...	26672	Ikos S.A., Luxembourg	26686
Constrilux S.A., Luxembourg	26655	ILC Licensing Corporation S.A., Luxembourg	26685
Corial S.A., Luxembourg	26654	Imexel S.A.	26685
Cosmos International, Sicav, Luxembourg	26655	Immo-Royal Conseil S.A., Luxembourg	26686
Costraco Holding S.A., Luxembourg	26655	Immo-Royal, Sicav, Luxembourg	26686
Couquelet International S.A., Luxembourg	26654	Incommerce S.A., Esch-sur-Alzette	26687
Crawford Holding S.A., Luxembourg	26656	INFINCORP, International Finance and Investment Cor-	
Dai-Tokyo Investment (Luxembourg) S.A., Luxbg	26656	poration S.A.	26687
Dandara S.A., Luxembourg	26656	International Gears Company S.A., Luxembourg	26687
Data Professionals S.A., Luxembourg	26656	International Licensing Corporation S.A., Luxbg	26688
Decarenta Conseil S.A., Luxembourg	26657	Intraco Holding S.A., Niederkorn	26687,
Deutsche Girozentrale-Deutsche Kommunalbank, An-		26688	
stalt des öffentlichen Rechts, Berlin	26655	Jydan, S.à r.l., Mertzig	26677
Deutsche Girozentrale International S.A., Luxbg	26657	(La) Parfumerie de Martelange, S.à r.l., Rombach/Mar-	
Dicam World Wide Investment Fund, Sicav, Luxbg	26657	telange	26668,
Digicorp Finance S.A.	26657	26670	
Digicorp International S.A.	26658	Pissarro, S.à r.l., Rombach/Martelange	26667
Digicorp Trading S.A.	26658	Sublimo S.A., Troisvierges	26675
Domaine de la Lande S.A., Luxembourg	26658	Valoris Europe S.A., Luxembourg	26642
Domaine du Pian-Etoile S.A., Luxembourg	26658	Valoris Solutions Luxembourg S.A., Luxembourg ...	26642
Double One S.A., Luxembourg	26659	Varietas S.A. Holding, Weiswampach	26670
Dresdner RCM Japanese Warrant Fund, Luxembourg	26659	Windpark Op der Hei A.G., Diekirch	26664
Dresdner RCM Select Fund S.A., Luxembourg	26659	Zakros S.A., Luxembourg	26642,
Dudinka Holding S.A., Luxembourg	26660	26643	
Ecu Conseil S.A., Luxembourg	26657		

26642

VALORIS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.829.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
de la société VALORIS EUROPE S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, le 14 mai 1998*

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer, avec effet immédiat, le siège de la Société à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer, avec effet immédiat, INTERCONSULT S.A. comme commissaire aux comptes de la Société et accorde décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

En remplacement de INTERCONSULT S.A., l'assemblée des actionnaires nomme, avec effet immédiat, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, la société MAZARS & GUERARD, établie à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, afin de terminer le mandat d'INTERCONSULT.

Copie conforme

Signature

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21242/282/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1998.

VALORIS SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.748.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
de la société VALORIS SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, le 14 mai 1998*

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer, avec effet immédiat, le siège de la Société à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer, avec effet immédiat, INTERCONSULT S.A. comme commissaire aux comptes de la Société et accorde décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

En remplacement de INTERCONSULT S.A., l'assemblée des actionnaires nomme, avec effet immédiat, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, la société MAZARS & GUERARD, établie à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, afin de terminer le mandat d'INTERCONSULT.

Copie conforme

Signature

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21243/282/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1998.

ZAKROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 36.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 64, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

ZAKROS S.A.
Signature

(21253/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1998.

26643

ZAKROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 36.006.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 20 avril 1998

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
ZAKROS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21254/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1998.

ABOVO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 6.089.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 1998

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 mai 1998:

Monsieur Félix Chatellier, demeurant à F-33270 Bouliac, 73, avenue de la Belle Etoile,

Monsieur Hervé Chatellier, demeurant à F-33270 Bouliac, 58, Chemin de la Brousse,

Monsieur Luc Chatellier, demeurant à F-51500 Ludes, 25, Craon de Ludes,

ont été nommés administrateurs en remplacement de:

La société de droit irlandais BLEAKWALSH INVESTMENTS, établie à Dublin, République d'Irlande,

Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich,

Madame Geneviève Blauen, employée privée, demeurant à Toernich (Belgique),
démissionnaires.

Monsieur Bob Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

démissionnaire.

Le siège social de la société à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman est transféré à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21270/294/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

ARMENIA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.855.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1998.

Signature.

(21284/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

AGIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.383.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 31, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

AGIT S.A.
Signature Signature

(2277/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

ABOVO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 37.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1998

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 mai 1998:

Monsieur Félix Chatellier, demeurant à F-33270 Bouliac, 73, avenue de la Belle Etoile,

Monsieur Hervé Chatellier, demeurant à F-33270 Bouliac, 58, Chemin de la Brousse,

Monsieur Luc Chatellier, demeurant à F-51500 Ludes, 25, Craon de Ludes,

ont été nommés administrateurs en remplacement de:

La société de droit irlandais BLEAKWALSH INVESTMENTS, établie à Dublin, République d'Irlande,

Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich,

Madame Geneviève Blauen, employée privée, demeurant à Toernich (Belgique),
démissionnaires.

Monsieur Bob Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

a été nommé commissaire aux comptes.

Le siège social de la société à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman est transféré à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21271/294/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

AIR-LB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.722.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1998.

Pour AIR-LB INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann

S. Wallers

(21278/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

AUSTRIAN SCHILLING BOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.332.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli

J. Claeys

(21287/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

AUSTRIAN SCHILLING BOND ADVISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.333.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli

J. Claeys

(21288/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

AGAMENON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50 route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.773.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour la société
Signature

(21274/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

AGAMENON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50 route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.773.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 1998

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de M^e Alex Schmitt, de Madame Chantal Keereman et de Madame Corinne Philippe en tant qu'administrateurs et celui de la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21275/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

AIR-LB INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 34, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 18.986.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 1998.

Pour AIR-LB INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
G. Baumann S. Wallers

(21279/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BALOA INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.660.

Par la présente, la domiciliation de la société ci-dessus référencée au 61, avenue de la Gare à Luxembourg, est dénoncée à partir du 1^{er} janvier 1998.

Luxembourg, le 26 mai 1998.

R. Arama
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21291/761/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

B LUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mars 1998

Monsieur Silvano Boroli, 10, Via Silvio Pellico, I-Novara, est nommé Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 25 mars 1998.

Certifié sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

S. Boroli	C. Boroli	S. Cadario	A. Scholtes
Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
F. Freichel	J. Heinz	E. Schmit	
Administrateur	Administrateur	Administrateur	

(21290/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

AKINES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.265.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 4 mai 1998

- La démission de Monsieur Adriano Giuliani de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à L-Differdange a été coopté administrateur de la société. Il terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
AKINES HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 59, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21280/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

APPARATUR VERFAHREN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.420.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 4 mai 1998

- La démission de Monsieur Adriano Giuliani de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Guy Lammar, employé privé, demeurant à L-Itzig a été coopté administrateur de la société. Il terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
APPARATUR VERFAHREN
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21283/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

AUTO-TECNIC, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 4, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 7.694.

La société est valablement engagée par les signatures de

Messieurs Emmanuel Tesch, administrateur et président du conseil d'administration,
Charles-Auguste Laval, administrateur,
Marc Lambert, administrateur,
Gerhard Schäfer, administrateur,
Wolfgang Reitz, administrateur,
François Tesch, administrateur,
Théo Worré, administrateur, et
Dominique Laval, administrateur,

agissant conjointement, soit avec l'administrateur-délégué, soit avec le directeur-conseil.

Pour les affaires courantes, la société est valablement engagée par les signatures suivantes:

Signatures A:

Messieurs Johny Eischen, administrateur-délégué, et
Marcel Schneider, directeur-conseil,

agissant conjointement, soit avec un administrateur, soit avec le directeur commercial, soit avec le chef de bureau.

Signatures B:

Messieurs Paul Olinger, directeur commercial, et
Gérard Urbing, chef de bureau,

agissant conjointement, soit avec l'administrateur-délégué, soit avec le directeur-conseil.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

Pour avis sincère et conforme
Pour AUTO-TECNIC S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21289/537/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.046.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président: Roger Stanton Bailey, BANQUE BELGE (GUERNSEY) LIMITED, Guernsey
Administrateurs: Louk De Wilde, COMPAGNIE DE GESTION ET DE BANQUE GONET S.A., Genève
Keith Le Poidevin, BANQUE BELGE TRUST COMPANY LIMITED, Guernsey

Luxembourg, le 14 mai 1998.

Pour BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT, SICAV
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21293/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 71, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 avril 1998

Le Conseil d'Administration décide de reconduire le mandat du Réviseur Externe Indépendant, la société PRICE WATERHOUSE (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée d'une année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1998.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A.
T. Braun A. Kayser-Neuss

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21294/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

**BARCLAYS DIVERSIFIED PORTFOLIO, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 31.681.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(21297/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 38.968.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 1998 que:

1. M. François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg et M. Paul Laplume, Maître en sciences économiques, demeurant à Junglinster (L),

ont été nommés Administrateurs, en remplacement de Messieurs Peter Krebs, Seppo Villa et Kari Mannio.

2. M. Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg,

a été nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur René Boonen.

3. Le siège social a été transféré du 1A, rue d'Aspelt, L-2012 Luxembourg au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.
Luxembourg, le 27 mai 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21301/507/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BARDINN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Suite à une cession de parts, le VALESSORE HOLDING est devenu associé unique et propriétaire de toutes parts sociales.

Monsieur Julius Stefansson a donné sa démission comme gérant. Décharge lui a été accordé pour l'exécution de son mandat.

A été nommé gérant avec effet immédiat: Monsieur Claude Fays, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21298/607/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BLUEFIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 60.660.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 4 mai 1998

- La démission de Monsieur Adriano Giuliani de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à L-Olm, a été coopté administrateur de la société. Il terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

BLUEFIRE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 59, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21302/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.521.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 1998

La démission de Mesdames Nicolette Pedersen, Constance A.E. Helyar et Françoise Stamet de leur mandat d'administrateur est acceptée.

Sont nommés administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur John Mary Marren, expert-comptable, demeurant à Guernsey, Monsieur Paul Clifford Arlotte, employé de banque, demeurant à Guernsey et Monsieur Mark N. Huntley, gérant, demeurant à Guernsey. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs, mandats venant à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Guernsey, le 22 avril 1998.

Certifié sincère et conforme

BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21303/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BOSPHORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 18.345.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 1998

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 mai 1998:

Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,

ont été nommés administrateurs en remplacement de:

La société de droit irlandais, BLEAKWASH INVESTMENTS LTD., établie à Dublin, République d'Irlande,

Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich

Madame Geneviève Blauen, employée privée, demeurant à Toernich (Belgique)

démissionnaires.

Monsieur Bob Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de: Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, démissionnaire.

Le siège social de la société à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman est transféré à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21304/294/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CAFE BROUCHER STUFF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Brouch/Mersch, 29, route d'Arlon.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Jaco Montinho, électricien, demeurant à L-7374 Bofferdange, 203, route de Luxembourg.

2.- Monsieur Luis Pita Correia, commerçant, demeurant à L-7473 Schoenfels, 3, rue de Keispelt.

Lesquels comparants déclarent être, suite à des cessions de parts sous seing privé à la valeur nominale, les seuls associés de la société à responsabilité limitée CAFE BROUCHER STUFF, avec siège social à Brouch/Mersch, 29, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 avril 1996, numéro 203.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Suite à ces cessions de parts sous seing privé à la valeur nominale, les parts sociales sont maintenant détenues comme suit:

1.- Monsieur Antonio Jaco Montinho, prénommé, quatre cents parts sociales	400
2.- Monsieur Luis Pita Correia, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	500

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant unique avec pouvoir de signature individuelle:

- Monsieur Luis Pita Correia, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Montinho, L. Pita Correia, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 mars 1998, vol. 405, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 avril 1998.

E. Schroeder.

(21307/228/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CAFE BROUCHER STUFF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Brouch/Mersch, 29, route d'Arlon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mai 1998.

E. Schroeder.

(21308/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CAPRICORN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 24.441.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1998.

Pour CAPRICORN HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

(21309/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BSLux, BUSINESS SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. BUSINESS SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).
 Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf mars.
 Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Nicole De Deken, manager, demeurant à Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle BUSINESS SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 27 avril 1995, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné, en date du 16 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12 du 8 janvier 1996.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la dénomination de la société en BUSINESS SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. en abrégé BSLux.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de BUSINESS SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. en abrégé BSLux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. De Deken, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 mars 1998, vol. 405, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 1998.

E. Schroeder.

(21305/228/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BSLux, BUSINESS SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. BUSINESS SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).
 Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mai 1998.

E. Schroeder.

(21306/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CARITAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 63.342.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 31, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

CARITAT, S.à r.l.

Signature

(21310/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CMI ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

Mr M. H. Brown hereby resigns as Director of the Company with effect from 15 May 1998 and acknowledges that he has no claim against the Company for compensation for loss of office or otherwise.

Bath, 11th May 1998.

Mr M. H. Brown.

Enregistré à Mersch, le 25 mai 1998, vol. 123, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(21319/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CASH INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.196.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(21311/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CASH INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.196.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président: Emmanuel van Innis, TRACTEBEL, Bruxelles

Administrateur: Philippe Soumoy, TRACTEBEL, Bruxelles

Hervé Noel, TRACTEBEL, Bruxelles

Pierre-Jean Hilaire, TRACTEBEL, Bruxelles

Robert Hoffmann, BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

Pour CASH INVEST S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller

(21312/004/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CASH INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.197.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(21313/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CASOCHRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 34.336.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 1998, les démissions des administrateurs MM. Guy Baumann, Guy Kettmann, Mme Romaine Lazzarin-Fautsch et du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été acceptées.

MM. Marc Schintgen, administrateur de société, Hesperange, Robert Zahlen, administrateur de société, Luxembourg, Mmes Ingrid Hoolants, administrateur de société, Soetrich, Sylvie Allen, Administrateur de société, Syren et ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A. Luxembourg ont été nommés administrateurs et M. Eric Invernizzi, administrateur de société, Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à cinq.

Le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour CASOCHRI S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21314/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CHIMINDU S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.895.

Par décision du conseil d'administration du 6 mai 1998, M. Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de M. Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour CHIMINDU S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21317/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CIPA S.A., COMPAGNIE D'INDUSTRIES ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.915.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
tenue à Luxembourg le 15 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Joël Mikaelian de son poste d'Administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant 155, rue Lenclos, B-6740 Etalle jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21318/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CAT INTERNATIONAL BUSINESS PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAT INTERNATIONAL BUSINESS PROMOTIONS S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 29 décembre 1997, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hans-Detlef Nimtz, avocat, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ariane Steen, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Egon Bentz, employé privé, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Libération intégrale du capital social.

2.- Modification subséquente de l'article trois (premier et deuxième alinéa).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ladite société anonyme CAT INTERNATIONAL BUSINESS PROMOTIONS S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de quarante-cinq pour cent (45%).

L'assemblée décide la libération intégrale de toutes les actions de la société.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, que la somme de six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (687.500,- LUF) a été mise à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à cette décision l'article trois (premier et deuxième alinéas) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier et deuxième alinéas.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libéré.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Nimtz, A. Steen, E. Bentz, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 mars 1998, vol. 405, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 1998.

E. Schroeder.

(21315/228/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CAT INTERNATIONAL BUSINESS PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mai 1998.

E. Schroeder.

(21316/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CNM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 41.778.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(21320/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CNM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 41.778.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mai 1998 que les administrateurs sortants EXECUTIVE AGENCY TRUST REG., EXECUTIVE BOARD LIMITED et M. Gérard Muller ainsi que le commissaire aux comptes sortant Pannel Kerr Forster S.A. ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21321/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

COLT FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 47.052.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(21322/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

COLT FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.052.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 mai 1998 que:
- Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Karl U. Sanne, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21323/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

COLVERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.407.

Par décision du conseil général du 6 mai 1998, M. Albert Pennacchio, attaché de direction, L-Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de M. Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour COLVERT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21324/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

COMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.568.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 1996, les mandats des administrateurs M^e Charles Bisante, M. Marcello Ferretti, Mme Marina Mauri et du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour COMIFIN S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21325/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CORIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.354.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1998.

Signature.

(21327/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 1998.

COUQUELET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.038.

Par décision du conseil d'administration du 11 mai 1998, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour COUQUELET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21330/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CONSTRILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-3493 Dudelange, 1, rue Batty Weber.

Rapport du Conseil d'Administration tenu au siège de la société en date du 20 mars 1998 à 15.00 heures

Sont présents:

Madame Isabelle De Ghilage, administratrice de la société

Monsieur Francis Buhler, administrateur de la société

Est excusée:

Mademoiselle Ludovine Vitullo, administratrice de la société

Le Conseil d'administration, conformément à l'article 9 des statuts de la société, peut valablement délibérer et engager la société, à la condition que deux administrateurs signent conjointement les actes proposés.

Objet du Conseil

Nomination de Monsieur René Vitullo au poste de Directeur technique de la société

Conformément à l'article 10 des statuts de la société, le Conseil d'Administration, par l'intermédiaire des deux membres présents, confèrent à Monsieur René Vitullo la fonction de Directeur technique de la S.A. CONSTRILUX et lui délèguent les mêmes pouvoirs de signature et d'engagement que ceux requis à l'article 8 des statuts de la société et dévolus au Conseil d'Administration.

Cette nomination prend effet au 31 mars 1998 et sera traduite dans le contrat d'emploi liant Monsieur Vitullo et la société S.A. CONSTRILUX.

L'objet étant épuisé, la séance est levée, à 16 heures 45, après rédaction et approbation du présent rapport.

Pour le Conseil d'Administration de la S.A. CONSTRILUX

I. De Ghilage

F. Buhler

Administratrice

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1998, vol. 507, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21326/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

COSTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.280.

En complément de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mars 1998

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire, en l'occurrence: Messieurs Guy Glesener, Jacques Tordoor, Yves Wallers et Edmond Ries, prend cours à dater de ce jour et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21329/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

COSMOS INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 41.467.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Signature.

(21328/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

**DEUTSCHE GIROZENTRALE-DEUTSCHE KOMMUNALBANK,
Anstalt des öffentlichen Rechts.**

Mit Sitz zu Berlin und Frankfurt am Main mit der Niederlassung in Luxemburg.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 19.336.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

(21337/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

CRAWFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.555.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1998.

Signature.

(21331/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DAI-TOKYO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1-3, rue du St. Esprit.
R. C. Luxembourg B 24.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 47, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 1998

L'assemblée générale a décidé de réélire comme administrateurs Messieurs Taizo Kondo, Katsuya Kimura et Norio Wada et comme commissaire aux comptes Monsieur Nobutaka Tsuzaki. Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAI-TOKYO INVESTMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(21332/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DANDARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 59.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 72, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

DANDARA S.A.
Signature

(21333/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DANDARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 59.374.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 mai 1998

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 7 mai 1998.

Pour extrait sincère et conforme
DANDARA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21334/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DATA PROFESSIONALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 39.303.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

(21335/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DECARENTA CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.687.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 12 mars 1998

Les cooptations du 24 avril 1997 de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Remi Vermeiren et Luc Philips, démissionnaires sont ratifiées.

Certifié sincère et conforme
Pour DECARENTA CONSEIL
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21336/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DEUTSCHE GIROZENTRALE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.462.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

(21338/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

**DICAM WORLD WIDE INVESTMENT FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.325.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(21339/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

ECU CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.688.

Extrait des Résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1998

Les cooptations du 24 avril 1997 de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Remi Vermeiren et Luc Philips, démissionnaires sont ratifiées.

Certifié sincère et conforme
Pour ECU CONSEIL
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21351/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DIGICORP FINANCE S.A., Société Anonyme.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à notre société et datée du 20 mai 1998, que le siège social a été dénoncé avec effet au 20 mai 1998.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour réquisition
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21340/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DIGICORP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à notre société et datée du 20 mai 1998, que le siège social a été dénoncé avec effet au 20 mai 1998.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour réquisition
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21341/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DIGICORP TRADING S.A., Société Anonyme.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à notre société et datée du 20 mai 1998, que le siège social a été dénoncé avec effet au 20 mai 1998.

Luxembourg, le 22 mai 1998.

Pour réquisition
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21342/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DOMAINE DE LA LANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.188.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 1998

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 mai 1998:

Monsieur Félix Chatellier, demeurant à Bouliac (France),
Monsieur Hervé Chatellier, demeurant à Bouliac (France),
Monsieur Luc Chatellier, demeurant à Ludes (France),
ont été nommés administrateurs en remplacement de:
Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,
Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg,
Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,
démissionnaires.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21343/294/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DOMAINE DU PIAN-ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 1998

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 mai 1998:

Monsieur Félix Chatellier, demeurant à Bouliac (France),
Monsieur Hervé Chatellier, demeurant à Bouliac (France),
Monsieur Luc Chatellier, demeurant à Ludes (France),
ont été nommés administrateurs en remplacement de:
Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,
Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg,
Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,
démissionnaires.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21344/294/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DOUBLE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.216.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 4 mai 1998

- La démission de Monsieur Adriano Giuliani de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à L-Differdange, a été coopté administrateur de la société. Il terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
DOUBLE ONE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21345/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DRESDNER RCM JAPANESE WARRANT FUND.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.305.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Administrateurs: Simon White, DRESDNER RCM GLOBAL INVESTORS (UK) LTD, London
Andrew Stephens, KLEINWORT BENSON (JERSEY) LTD, Jersey
Robert Hoffmann, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg
Claude Hoffmann, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg

Luxembourg, le 14 mai 1998.

*Pour DRESDNER RCM JAPANESE WARRANT FUND, SICAV
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.*

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21346/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DRESDNER RCM SELECT FUND.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 28.138.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Administrateurs: Peter Allen, DRESDNER RCM GLOBAL INVESTORS, (UK) LTD, London
Shigeru Yamada, DRESDNER RCM GLOBAL INVESTORS (JAPAN) LTD, Tokyo
Robert Hoffmann, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg
Claude Hoffmann, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg

Luxembourg, le 14 mai 1998.

*Pour DRESDNER RCM SELECT FUND, SICAV
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.*

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21347/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.322.

Par décision du conseil d'administration du 12 mai 1998, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

M. Philip Wright s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 mars 1998.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21352/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

DUDINKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.945.

Extrait des résolutions prises lors d'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 1998

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-Robert Bartolini, Claude Hermes et celui de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- M. Serge Krancenblum, employé privé, F-Metz est nommé en tant que nouvel Administrateur en remplacement de M. Jacques-Emmanuel Lebas qui ne se présente plus aux suffrages. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
DUDINKA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21348/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

E.R.N.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 31.064.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour la société E.R.N.E. S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(21353/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

ETOILE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.587.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 décembre 1994.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1997, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 69, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETOILE INVEST S.A.
Signature

(21354/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EUROGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 1^{er} avril 1998

- La cooptation de Madame Flavia Torriglia, employé, I-Voghera en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Nigel Hamway, démissionnaire, est acceptée. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance à la présente Assemblée;

- les mandats des Administrateurs, Madame Flavia Torriglia et Monsieur Carlo Schlessler ainsi que celui du Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999;

- la démission de Monsieur Gabriele Burgio de son mandat d'Administrateur est acceptée. Le Dr Oliviero Maria Brega, dirigeant de COFIDE SpA, demeurant à I-Milan, est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21358/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.892.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 1998.

Pour EURI, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
G. Baumann S. Wallers

(21355/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.892.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 1998.

Pour EURI, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
G. Baumann S. Wallers

(21356/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EURO AMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.584.

Par décision du conseil général du 6 mai 1998, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour EURO AMEX S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(21357/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EXCEED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 55.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN
Société Civile
Signature

(21364/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EXCEED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 55.970.

1. *Gérant*

Monsieur Philippe Woré, demeurant 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel.

2. *Affectation des résultats*

La perte de l'exercice au montant de LUF 159.180 est reportée à nouveau.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(21365/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EURO-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.826.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 68, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

L'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1997 a pris acte de la démission au 30 août 1996 de Monsieur Jean Bernicot de ses fonctions d'administrateur et a ratifié la nomination faite par le conseil d'administration de Monsieur Guy Legrand à partir du 31 août 1996 pour une durée de six années, le mandat expirant après l'assemblée générale ordinaire à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(21359/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EURO PLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.299.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 1998

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 mai 1998 que:

- Monsieur Marc Metz, technicien automobile, demeurant à Sainte-Rose/Laval (Québec-Canada), 2790, rue du Roitelet, et

- Monsieur Patrick Metz, technicien automobile, demeurant à Sainte-Rose/Laval (Québec-Canada), 2790, rue du Roitelet,

ont été nommés administrateurs en remplacement de:

Messieurs Jim Penning et Pierre-Olivier Wurth, démissionnaires, auxquels il est accordé décharge.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 2 mai 1998.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21360/294/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EVIDENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.151.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 26 mars 1998 que le siège social a été transféré de L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour inscription et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21363/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EXPORT SYSTEMS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.733.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 1997

Les mandats d'Administrateur de Madame Françoise Stamet, maître en droit, Bertrange et Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, Howald et François Mesenburg, employé privé, Biwer et le mandat du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 2 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1999.

Luxembourg, le 25 mars 1998.

EXPORT SYSTEMS, Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21366/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EUROPA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.157.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(21361/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

EUROPA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.157.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président: Jacques de Beupuy, BANQUE WORMS, Paris
Administrateurs: Tim Kettemann, BANKGESELLSCHAFT BERLIN INVESTMENT GMBH, Berlin
J.F. Ravel d'Estienne, BANQUE WORMS, Paris
Hervé Thiard, BANQUE WORMS, Paris
Juan Ramon Velasco, BANCO ATLANTICO, Madrid
Walter Ottolenghi, MEDIOLANUM GESTIONE FONDI SPA, Milan
Pierre Willaert, PUILAETCO, Bruxelles
Iain Watt, EDINBURGH FUND MANAGERS GROUP PLC, Edinburgh
Robert Hoffmann, BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.
Luxembourg, le 14 mai 1998.

Pour EUROPA INVEST S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21362/004/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

BIMAX TRADING EUROPE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
H. R. Diekirch B 3.056.

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensдорff, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Wiltz.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung BIMAX TRADING EUROPE S.A., mit Sitz zu Heinerscheid, 3, route de Stavelot, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine Weinandy, mit dem Amtswohnsitz zu Clervaux, am 6. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Seite 15 von 1995;

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Herbert März, Kaufmann, wohnhaft zu Weiswampach.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Yves Simon, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Dame Christiane Cailliau, Privatbeamtin, wohnhaft zu Wiltz.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest, dass:

1.- Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter unter Angabe der Namen, Vornamen, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind, und dass die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, sich auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen haben.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur gezeichnet wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben formalisiert zu werden.

III.- Die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Heinerscheid, 3, route de Stavelot nach Weiswampach, 117, route de Stavelot.

2.- Abänderung des Artikels 2, erster Absatz, der Statuten um den vorherigen Beschluss der Tagesordnung Rechnung zu tragen.

3.- Zusatz zu Artikel 4 der Statuten.

4.- Rücktritt des gesamten Verwaltungsrats und Ernennung eines neuen Verwaltungsrats.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende einstimmige Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Verlegung des Gesellschaftssitzes von Heinerscheid, 3, route de Stavelot nach Weiswampach, 117, route de Stavelot.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Abänderung des Artikel 2, erster Absatz, der Statuten um ihm ab heute folgenden Wortlaut zugeben:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach».

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Umänderung des Gesellschaftszweckes und demzufolge die Abänderung des Artikel 4 der Statuten um ihm ab heute folgenden Wortlaut zu verleihen:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export und Vertrieb von nicht genehmigungspflichtigen Gütern und Dienstleistungen jeglicher Art, und desweiteren der Ankauf, der Verkauf und die wirtschaftliche Verwertung von Immobilien. Die Gesellschaft kann ebenfalls alle diejenigen industriellen Geschäfte, Handelsgeschäfte, Geldgeschäfte, Geschäfte mit beweglichen Sachen tätigen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen und seine Verwirklichung fördern. Die Gesellschaft kann alle beweglichen und unbeweglichen Sachen, materiellen Güter und Anlagen kaufen, mieten, vermieten, konstruieren, verkaufen oder austauschen. Sie kann sich ebenfalls damit befassen, sich im Wege der Beteiligung, Fusionierung oder auf jede andere Weise an jedem Unternehmen oder jeder Gesellschaft im In- und Ausland zu beteiligen, dessen Gesellschaftszweck gleichartig, beziehungsweise verwandt ist oder einfach der Verwirklichung des oben genannten Gesellschaftszweckes insgesamt oder teilweise nützlich sein könnte. Sie kann alle Mithilfe geben an Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, sei es durch Kredite, Garantien oder auf andere Art. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.»

Vierter und letzter Beschluss

Rücktritt des gesamten Verwaltungsrates und geben ihnen ab heute bestens Quittung und Entlast in ihrer vorerwähnten Tätigkeit und beschliessen die Ernennung von:

- 1.- Dame Marianne Klemann, geborene Gorchs, Kauffrau, wohnhaft zu D-47877 Willich, Furthstrasse 11;
- 2.- Dame Margit Gorchs, geborene Gutmann, Kauffrau, wohnhaft zu D-47877 Willich, Furthstrasse 11;
- 3.- Dame Jutta Macholdt, Kauffrau, wohnhaft zu D-89547 Gerstetten, Hoher Ring 2.

Wird ernannt zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates Dame Marianne Klemann geborene Gorchs, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist ab heute voll und ganz nach aussen hin vertreten durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ohne finanzielle Beschränkung.

Kosten

Die Kosten und Gebühren in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen dieser Generalversammlung obliegen werden auf zweiundzwanzigtausend Franken (22.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Wiltz, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung des Vorstehenden an alle Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. März, C. Cailliau, Y. Simon, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 4 mai 1998, vol. 313, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 11. März 1998.

R. Arrensdorff.

(91083/218/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

**WINDPARK OP DER HEI A.G., Aktiengesellschaft,
(anc. WINDPARK OP DER HEI, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung).**

Gesellschaftssitz: L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WINDPARK OP DER HEI, G.m.b.H, mit Sitz in L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom neunten Juli neunzehnhundertsechundneunzig, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 507, vom 9. Oktober 1996, abgeändert durch Urkunde desselben Notars vom vierten Juni neunzehnhundertsiebenundneunzig, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 523 vom 25. September 1997, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung setzt sich zusammen aus:

Herrn Victor Kneip, Immobilienmakler, in L-9455 Fohren, 19, rue de Walsdorf, wohnend; handelnd:

- a. eigenen Namens,
- b. in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter von Herrn Jens Peters, Elektroingenieur, in D-25704 Nordermeldorf, Hafenstrasse 3, wohnend,
auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom achten Mai neunzehnhundertachtundneunzig,

welche Vollmacht, nach ne varietur-Paraphierung durch die Komparenten und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd in seinen besagten Eigenschaften, erklärt, dass die beiden Vorgenannten einzige und alleinige Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft sind und ersucht den amtierenden Notar ihren einstimmig und nach gleichlautender Tagesordnung gefassten Beschluss zu beurkunden.

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst:

1. die Umänderung der bestehenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung WINDPARK OP DER HEI, G.m.b.H. in eine anonyme Gesellschaft;
2. in Ausführung des vorhergehenden Beschlusses, die Satzungen der neuen Gesellschaftsform wie folgt festzulegen:

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung WINDPARK OP DER HEI A.G., wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare. Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer-wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand des Unternehmens ist der Bau und die Ausbeutung von Windkraftanlagen und Windparks.

Die Gesellschaft kann ebenso Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften eingehen, anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt siebzehn Millionen zweihundertfünfzigtausend Franken (17.250.000,-), eingeteilt in dreihundertfünfundvierzig (345) Aktien mit einem Nennwert von je fünfzigtausend (50.000,-) Franken.

Die Aktien lauten auf den Namen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Genehmigtes Kapital. Das Gesellschaftskapital kann auf sechzig Millionen Franken (60.000.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe neuer Aktien, deren Nennwert je fünfzigtausend Franken (50.000,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt, diese Kapitalerhöhung zu tätigen, die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben, in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven, den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen, das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist für die Dauer von zehn (10) Jahren gültig, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, die bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des Artikels 5 entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Art. 7. Die Aktien können unter Lebenden an Nichtteilhaber nur mit der Zustimmung einer Generalversammlung welche Zweidrittel des Kapitals vereint, übertragen werden.

Die Übertragung der Aktien für den Fall des Ablebens eines Aktionärs an einen Nichtteilhaber, bedarf der Zustimmung der verbleibenden Aktionäre welche jedoch zwei/Drittel des Gesellschaftskapitals vereinen müssen.

Für den Fall wo diese Zustimmung nicht erfolgt, kann die Gesellschaft diese Aktien erwerben zu den Bestimmungen welche in Artikel 49-2 und folgende des Gesetzes über die Gesellschaften, vorgesehen sind.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächst folgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an ein(en) oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates oder der Generalversammlung rechtsgültig verpflichtet.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum eindunddreissigsten Dezember.

Art. 15. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der Aktionär sein muss, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 16. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Art. 17. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 18. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am fünfzehnten Mai eines jeden Jahres im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 19. Statutenänderungen können mit einer zwei/Drittel Mehrheit der Aktien erfolgen.

Art. 20. Ausserordentliche Generalversammlungen können mit einfacher Mehrheit der Aktien einberufen werden.

Art. 21. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

Die erste jährliche Hauptversammlung findet statt im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach folgender Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die dreihundertfünfundvierzig (345) Aktien wie folgt gezeichnet zu haben:

1) Herr Victor Kneip, vorgenannt, zweihundertdreissig Aktien	230
2) Herr Jens Peters, vorgenannt, einhundertfünfzehn Aktien	115
Total: dreihundertfünfundvierzig Aktien	345

Sämtliche Aktien sind ganz eingezahlt und zwar durch Einbringen von Sacheinlagen im Betrage von sechzehn Millionen vierhundertdreiundfünfzigtausendsiebenhundertundfünf Franken (16.453.705,-) so wie dieser Betrag aus dem hiernach erwähnten Sachverständigengutachten hervorgeht und durch Bareinzahlung eines Betrages von siebenhundertsechundneunzigtausendzweihundertfünfundneunzig Franken (796.295,-) so wie dieses dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Zu diesem Zweck haben die Komparenten dem unterzeichneten Notar ein Sachverständigengutachten ausgehändigt, welches durch den Wirtschaftsprüfer Lex Benoy aus Luxemburg am sechsten Mai neunzehnhundertachtundneunzig ausgestellt wurde und welches wortwörtlich nachfolgende Schlussfolgerung enthält:

«En conclusion des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, j'estime que la valeur de l'apport ne correspond pas à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie mais seulement à LUF 16.453.705,-.

Compte tenu de l'augmentation du capital par apport en numéraire de LUF 796.295,- projetée en date du 14 mai 1998 la valeur globale des apports dans WINDPARK OP DER HEI société anonyme correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit dix-sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.»

Dieses Gutachten bleibt, nach ne varietur-Paraphierung durch die Komparenten und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechzigtausend (60.000,-) Franken.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmässigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Victor Kneip, vorgennant;

b) Herr Jean Peters, vorgennant;

c) Herr Fernand Entringer, Rechtsanwalt, in Luxemburg wohnend.

2) Zum Kommissar wird ernannt Herr Lex Benoy, Wirtschaftsprüfer, in Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet wohnend.

3) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres zweitausendundvier.

4) Zum bevollmächtigten Verwalter wird ernannt Herr Victor Kneip, vorgennant, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift bis einem Betrag von einhundertfünfzigtausend Franken (150.000,-) verpflichten kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Kneip, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 1998, vol. 597, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 22. Mai 1998.

F. Unsen.

(91078/234/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

PISSARRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Luis Miguel Da Silva Pissarro, commerçant, demeurant à P-2495 Chainça-Leiria, rue das Campinotas n° 5.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PISSARRO, S.à r.l. société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, au Luxembourg et à l'étranger:

- toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'importation et l'exportation, l'achat et la vente, le transport, la pose et la transformation de marbres, de granits ou de toutes pierres naturelles, de carrelages, de tous matériaux de recouvrement et du revêtement dans toutes ses applications et sous toutes ses formes.

En plus, la société peut exécuter toutes les opérations de location, de commission, de courtage, de financement, de la représentation ainsi que tous services de gérance et d'agence en relation avec les opérations mentionnées ci-avant.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Art. 6. Toute cession de parts entre associés ou à un tiers n'est autorisée que moyennant l'accord unanime des associés. Un droit de préemption reste réservé aux associés sauf convention contraire.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur Luis Miguel Da Silva Pissarro, commerçant, demeurant à P-2495 Chainça-Leiria, rue das Campinotas n° 5.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Luis Miguel Da Silva Pissarro, préqualifié.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

III.- L'adresse du siège social est fixé à L-8832 Rombach/ Martelange, 18, route de Bigonville.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: L. M. Da Silva Pissarro, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 4 mai 1998, vol. 397, fol. 20, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 mai 1998.

L. Grethen.

(91085/240/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

LA PARFUMERIE DE MARTELANGE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 4, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 1.453.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Madame Anne-Marie Lafuente, commerçante, demeurant à Rombach/Martelange, 17, rue Belle-Vue;

2.- Madame Micheline Anciaux, commerçante, épouse de Monsieur Francis Carpiaux, demeurant à Luxembourg, 4, Grand-rue.

Ces comparantes ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparantes sont les seules associées de la société LA PARFUMERIE DE MARTELANGE, Société à responsabilité limitée, avec siège social à Martelange/Rombach, 3B, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 12 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 20 du 25 janvier 1986, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 28 avril 1989, publié au Mémorial C, numéro 263 du 20 septembre 1989,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous la section B et le numéro 1.453.

II.- Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associées, comme suit:

1) à Madame Anne-Marie Lafuente, préqualifiée, quatre cent soixante-quinze parts sociales	475
2) à Madame Micheline Anciaux, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Madame Micheline Anciaux, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit vingt-cinq (25) parts sociales de la société dont il s'agit à Madame Anne-Marie Lafuente, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix global de vingt-cinq mille francs (LUF 25.000,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

V.- Madame Micheline Anciaux, préqualifiée, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérante technique de la société.

VI.- Ensuite l'associée unique, Madame Anne-Marie Lafuente, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces cinq cents (500) parts sociales appartiennent à l'associée unique, Madame Anne-Marie Lafuente, commerçante, demeurant à Rombach/Martelange, 17, rue Belle-Vue.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'insérer entre les articles 12 et 13 un article supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

Troisième résolution

Suite à l'insertion d'un article supplémentaire entre les articles 12 et 13 il est décidé que l'ancien article 13 sera renuméroté en article 14 et l'ancien article 14 en article 15

Quatrième résolution

L'associée unique accepte la démission de Madame Micheline Anciaux, préqualifiée, de sa fonction de gérante technique de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante est accordée à Madame Micheline Anciaux.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Madame Anne-Marie Lafuente, préqualifiée, comme gérante unique de la société.

Celle-ci sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Sixième résolution

L'associée unique décide de transférer l'adresse du siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 4, route de Bigonville.

VII.- Madame Anne-Marie Lafuente, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

IX.- Les comparantes élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elles connue aux comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: A.-M. Lafuente, M. Anciaux, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1998, vol. 107S fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 mai 1998.

T. Metzler.

(91081/222/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

LA PARFUMERIE DE MARTELANGE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 4, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 1.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 mai 1998.

T. Metzler.

(91082/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

VARIETAS S.A. HOLDING, Anonyme Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1) Die Aktien-Holdinggesellschaft MINT CONSULTING S.A., mit Sitz in Weiswampach, 117, route de Stavelot, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Präsidenten des Verwaltungsrates Herrn Herbert März, Kaufmann, in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, wohnend;

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in Weiswampach, 117, route de Stavelot, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Herbert März, vorgenannt

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar, wie folgt die Satzungen einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, die sie unter einander gründen:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung VARIETAS S.A. HOLDING.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz an jedwelchen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Zuständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Vertretung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern. In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zweiundsechzigtausendfünfhundert deutsche Mark (62.500,- DEM), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig Aktien (1.250) zu je fünfzig deutsche Mark (50,- DEM).

Zu allen fiskalischen Zwecken wird das Kapital geschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,-).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namen- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Umfang und Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit aberufen kann.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, sooft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedes Mal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Art. 8. Dieser Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Mit dem Einverständnis der Statutarischen Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmacht in bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel eines Geschäftsführenden Verwalters.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere von ihm ausgewählten Prokuristen abgeben, die weder Mitglieder des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden, oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied vertreten.

Kapitel IV. Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt in Weiswampach, an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, an jedem dritten Dienstag des Monats Mai um sechzehn Uhr nachmittags, das erste Mal im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1998.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von jedwelchen und sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Falls jedoch der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benutzt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist. Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft vorzeitig zur Auflösung, so erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschafter sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Kapitel VIII. Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiavor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen:

1. Die Aktien-Holdinggesellschaft MINT CONSULTING S.A., eintausendzweihundertneunundvierzig Aktien	. 1.249
2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., eine Aktie 1
Total 1.250

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von zweiundsechzigtausendfünfhundert deutsche Mark (62.500,- DEM) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie diese Gesetz umgeändert wurde, eingehalten worden sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr fünfzigtausend Franken (50.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmässigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von 6 Jahren:
 - a) Herr Jürgen Gerlach, Diplom-Ingenieur, in D-50674 Köln, Lütticher Strasse 34, wohnend;
 - b) Herr J.M. Van Eysden, Kaufmann, in B-3600 Genk, Kapitalstraat 24 Bus 41, wohnend;
 - c) Herr Herbert März, Kaufmann, in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, wohnend.
3. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Die Gesellschaft U-BÜRO, S.à r.l., vorgeannt.

4. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

5. Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird Herr Herbert März, vorgeannt, ernannt.

Die Generalversammlung bestimmt, dass die Gesellschaft vertreten wird, nur durch die alleinige Unterschrift ohne finanzielle Beschränkung des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. März, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 1998, vol. 597, fol. 25, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 22. Mai 1998.

F. Unsen.

(91084/234/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

CONFISERIE DE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange/Forge, 61, route de Stavelot.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Jean-Guy Degey, commerçant, demeurant à 7/1, rue du Ruisseau à B-4122 Neupré.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CONFISERIE DE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Troisvierges. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles de confiserie.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant

qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Jean-Guy Degey, commerçant, demeurant à 7/1, rue du Ruisseau à B-4122 Neupré.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9964 Huldange/Forge, 61, route de Stavelot.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Degey, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 4 mai 1998, vol. 397, fol. 19, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 mai 1998.

L. Grethen.

(91087/240/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

EURO-PAUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 16, route de Bigonville.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jacques Branche, agent commercial, demeurant à B-7100 La Louvière, 26, rue Louis Bertrand,

2.- Monsieur Lionel Gondry, opérateur, demeurant à Rambrouch.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURO-PAUSE S.A.

La société aura son siège social dans la Commune de Rambrouch. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet:

- la commercialisation d'appareils automatiques de distribution alimentaire,
- la commercialisation de cartes de présentations.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) par action.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de son détenteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le 2^{ème} vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Jacques Branche, préqualifié, six cent vingt-cinq actions	625
2.- Monsieur Lionel Gondry, préqualifié, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le capital social a été libéré à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que le montant de trois cent douze mille cinq cents francs (LUF 312.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les actions resteront nominatives jusqu'au moment où elles seront libérées entièrement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à quarante-cinq mille francs (LUF 45.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans

- Monsieur Jacques Branche, agent commercial, demeurant à B-7100 La Louvière, 26, rue Louis Bertrand,

- Monsieur Lionel Gondry, opérateur, demeurant à Rambrouch.

- Monsieur Fernand Gondry, délégué commercial, demeurant à Rambrouch.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- la société anonyme SOFIROM S.A. avec siège social à Rombach/Martelange,

3.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: à L-8832 Rombach/Martelange, 16, route de Bigonville.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis et ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Lionel Gondry, qualifié ci-avant, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Branche, L. Gondry, F. Gondry, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 4 mai 1998, vol. 397, fol. 20, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 mai 1998.

L. Grethen.

(91086/240/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

SUBLIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- La société privée à responsabilité limitée de droit belge IMPACT DIFFUSION, S.p.r.l., avec siège social à B-4960 Malmédy, 6-8, rue Steinbach,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Patrick Lienne, administrateur, demeurant à Malmédy (B),
- Monsieur Jean Steffens, administrateur, demeurant à Malmédy (B);

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois DOMINOES CONSULTING & ENGINEERING S.A., avec siège social à L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Bernd Hugo, administrateur, demeurant à Malmédy (B),
- Monsieur André Jacobs, administrateur, demeurant à Born (B).

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, sous la dénomination de SUBLIMO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Troisvierges.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est fixé par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la localité du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet:

- toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à une entreprise de conseil en communication, relations publiques, médiaplanning, intermédiaire commercial, recherche de budgets, études de marché, édition, reportage vidéo et toutes les opérations se rapportant à la promotion du tourisme dans le plus large sens du terme;

- la conception de tout ce qui a trait à la publicité tant intérieure qu'extérieure, ainsi que le graphisme, la sérigraphie, le lettrage sur véhicule, la conception d'enseignes lumineuses et plus généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au domaine de la publicité;

- la commercialisation de tous les produits issus de sa création ainsi que les produits fabriqués par des tiers;

- la location d'emplacements publicitaires ainsi qu'à la publication de tous documents publicitaires sous toutes formes;

- l'organisation d'événements, de séminaires, de congrès, de spectacles dans les domaines culturels, touristiques et artistiques,

tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont au porteur.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un administrateur délégué. En cas d'empêchement de l'administrateur délégué, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de l'administrateur délégué ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus de faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs et dans le cadre de la gestion journalière par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant excéder six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à quatorze (14.00) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale extraordinaire se tiendra en 1999.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- La société privée à responsabilité limitée de droit belge IMPACT DIFFUSION, S.p.r.l., avec siège social à B-4960 Malmédy, 6-8, rue Steinbach, six cent vingt-cinq actions	625
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois DOMINOES CONSULTING & ENGINEERING S.A., avec siège social à L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, préqualifiés, représentant l'entière du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
 - 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Patrick Lienne, administrateur, demeurant à Malmédy (B),
 - b) Monsieur Jean Steffens, administrateur, demeurant à Malmédy (B);
 - c) Monsieur Bernd Hugo, administrateur, demeurant à Malmédy (B),
 - d) Monsieur André Jacobs, administrateur, demeurant à Born (B).
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
 - 4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
 - 5.- L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à Monsieur André Jacobs, prénommé.
 - 5.- Le siège social de la société est fixé à L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
- Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
- Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.
- Signé: P. Lienne, J. Steffens, B. Hugo, A. Jacobs, H. Beck.
- Enregistré à Echternach, le 14 mai 1998, vol. 347, fol. 38, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mai 1998.

H. Beck.

(91089/201/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

JYDAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzg, 17, rue de Michelbouch.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- 1.- Madame Maria Julieta Peixoto Da Silva, commerçante, demeurant à L-9170 Mertzg, 17, rue de Michelbouch,
- 2.- Monsieur Pascal Hornick, délégué commercial, demeurant à L-9179 Oberfeulen, 2, rue de Heiderscheid.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JYDAN, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Mertzg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcoolisés et non alcoolisés avec petite restauration (plats du jour).

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Madame Maria Julieta Peixoto Da Silva, commerçante, de Mertzig, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Pascal Hornick, délégué commercial, de Oberfeulen, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.

2.- Sont nommés gérants:

- Madame Maria Julieta Peixoto Da Silva, préqualifiée, qui est responsable du débit à Mertzig,

- Monsieur Daniel Albergo, gérant, demeurant à L-9170 Mertzig, 17, rue de Michelbouch, qui est responsable de la gestion de l'exploitation à Koetschette,

- Est nommé gérant technique, Monsieur Pascal Hornick, préqualifié, qui est responsable du débit à Koetschette.

La société est valablement engagée par la signature collective des trois gérants.

3.- L'adresse du siège social est fixée à L-9170 Mertzig, 17, rue de Michelbouch.

4.- Les associés décident d'ouvrir une succursale à Koetschette.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Peixoto Da Silva, D. Hornick, D. Albergo, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 14 mai 1998, vol. 397, fol. 23, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 mai 1998.

L. Grethen.

(91088/240/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 1998.

FAH INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 50.426.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1998, vol. 507, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

Signature.

(21467/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

FED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.324.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 507, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1998.

Pour FED LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

(21468/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

FELIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.461.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 18 janvier 1990.

Le bilan réctifié et l'annexe établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 69, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FELIX S.A.
Signature

(21469/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

FENERIS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.053.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(21470/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

FENERIS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.053.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 mai 1998 que:
- Madame Annie Swetenham, corporate Manager, demeurant à Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Karl U. Sanne, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21471/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

FERRADIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 47.572.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 1998

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 mai 1998 que:

Le siège social est transféré à L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich

Luxembourg, le 3 mai 1998.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21472/294/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

FINANCIERE SAINT-MARIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.229.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 1998, vol. 507, fol. 53, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Signature.

(21473/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

FINANZGESELLSCHAFT FUR DAS RHEINLAND-GEBIET A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.020.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue le 10 septembre 1996 à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Yves Wallers par le Conseil d'Administration du 17 juin 1996 au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Georges Bettermann, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21474/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

FINELEC HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 47.728.

Par la présente, la domiciliation de la société ci-dessus référencée au 61, avenue de la Gare à Luxembourg, est dénoncée avec effet au 1^{er} janvier 1998

Luxembourg, le 20 mai 1998.

R. Arama
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21475/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

FLOKETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.520.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1998.

Signature.

(21476/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

FRIELAND INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 1998

- Les mandats d'Administrateur de Madame Irthum, employée privée, L-Helmsange et de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald et Alain Renard, employé privé, L-Olm sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
FRIELAND INVESTISSEMENTS S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21477/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

G-BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.127.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(21478/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

G-DISTRIFIX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.443.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(21479/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

G-STRATEGY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.023.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(21480/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

GRUNDKREDITBANK eG.

Niederlassung: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 42.264.

I. Auszug aus dem Verschmelzungsvertrag vom 7. November 1997

zwischen:

- der GRUNDKREDITBANK eG, mit Sitz in Berlin, eingetragen im Genossenschaftsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter GnR 319 Nz und
- der KÖPENICKER BANK mit Sitz in Berlin, eingetragen im Genossenschaftsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter GnR 3 Nz:

1. Beide Genossenschaften gehen eine Verschmelzung ein.

Hierbei ist die KÖPENICKER BANK eG die übertragende Genossenschaft und die GRUNDKREDITBANK eG die übernehmende Genossenschaft (Verschmelzung durch Aufnahme). Die KÖPENICKER BANK eG überträgt ihr Vermögen einschliesslich der Verbindlichkeiten gemäss §20 des Umwandlungsgesetzes auf die GRUNDKREDITBANK eG im Wege der Gesamtrechtsnachfolge gegen Gewährung von Mitgliedschaften.

2. Die Firma der Genossenschaft soll nach der Verschmelzung GRUNDKREDITBANK eG - KÖPENICKER BANK lauten.

3. Sitz der Genossenschaft ist Berlin.

4. §1 Abs 1. der Satzung der GRUNDKREDITBANK eG ist entsprechend zu ändern.

5. Alle Handlungen der KÖPENICKER BANK eG gelten ab dem 1. Januar 1998 als für die Rechnung der GRUNDKREDITBANK eG vorgenommen.

II.

Gemäss dem Protokoll der ausserordentlichen Vertreterversammlung vom 11. Dezember 1997 wurde der Verschmelzungsvertrag mit der KÖPENICKER BANK von der Vertreterversammlung genehmigt.

III. Auszug aus dem Genossenschaftsregister des Amtsgerichts Charlottenburg; Eintragung vom 21. April 1998 unter GnR 319 Nz

Aufgrund des Verschmelzungsvertrages vom 7. November 1997 und der jeweils zustimmenden Beschlüsse der Vertreterversammlung vom 10. Dezember 1997 und vom 11. Dezember 1997 ist die KÖPENICKER BANK eG mit Sitz

in Berlin durch die Übertragung ihres Vermögens als Ganzes auf die GRUNDKREDITBANK eG mit dieser Gesellschaft verschmolzen.

Helmut Beyer ist zum Vorstandsmitglied bestellt.

IV. Auszug aus dem Protokoll der Vorstandssitzung vom 21. April 1998

Zum Geschäftsleiter der Niederlassung in Luxemburg wird bestellt:

- Herr Bernd Leismann, Bankangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Stellvertreter von Herrn Leismann wird Herr Stefan Schneider, Bankkaufmann, wohnhaft in Bridel/Luxemburg, bestellt.

Für die GRUNDKREDITBANK eG - KÖPENICKER BANK

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21490/250/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

GENAVCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.308.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 mai 1998 à Luxembourg

L'assemblée prend connaissance de la démission de I.B.S. & PARTNERS, S.à r.l. et de Monsieur Bernard Zimmer de leur poste d'Administrateur de la société et de la société civile WEBER & BONTEMPS de son poste de Commissaire de la société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, 133, avenue Pasteur, Luxembourg

- Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, 14, rue des Hironnelles, Aubange

et comme nouveau commissaire:

- Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, 20, rue Jean Melsen, Burden jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21482/531/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

GROUP LIFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 22 mai 1998. Le commissaire aux comptes Mme Nancy Brausch s'est démise de ses fonctions le même jour.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21489/006/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

GLOBAPHONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 50.379.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 26 mai 1998 que:

* La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, sise à Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes.

* Monsieur Jean-Paul Lorthioir, comptable, demeurant 34, Galerie du Roi à B-1000 Bruxelles, est élu au poste de commissaire aux comptes, en remplacement de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN.

* Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2000.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21484/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.981.

L'assemblée générale de 1997 a décidé de répartir le bénéfice de USD 5.921,08 de la façon suivante:

- réserve légale	USD 296,00
- dividende	USD 5.000,00
- report à nouveau	USD 625,08

Pour GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21483/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

GRADEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinfort.
R. C. Luxembourg B 6.944.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la GRADEL S.A. a décidé dans sa réunion du lundi 11 mai 1998 de nommer Monsieur Armand Berchem, diplômé HEC Paris, demeurant à Niederaanven, comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Constant Franssens, démissionnaire, dont il achèvera la mandat.

Cette nomination sera soumise pour approbation à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Le Conseil d'Administration

A. Delvaux	C. Ahlen	E. Biver	E. Thein
Président	Administrateur-délégué	Administrateur-délégué	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21485/659/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

HB INSTITUTIONAL INVESTMENT FUND.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 58.955.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

SVENSKA HANDELSBANKEN S.A.

Signature

(21491/033/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.936.

Avis

Par décision du Conseil d'Administration du 17 mars 1998, le siège social a été transféré du 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Notice

By decision of the Board of Directors, the registered office was transferred from 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, to L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Luxembourg, le 28 avril 1998/April 28, 1998.

Pour avis sincère et conforme/Certified true notice
Pour/For GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur FF. (signé): Signature.

(21487/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

26684

GROSVENOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.162.

—
Avis

Par décision du Conseil d'Administration du 17 mars 1998, le siège social a été transféré du 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Notice

By decision of the Board of Directors, the registered office was transferred from 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, to L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Luxembourg, le 28 avril 1998/April 28, 1998.

Pour avis sincère et conforme/Certified true notice
Pour/For GROSVENOR LUXEMBOURG S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur FF. (signé): Signature.

(21488/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.935.

—
Avis

Par décision du Conseil d'Administration du 17 mars 1998, le siège social a été transféré du 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Notice

By decision of the Board of Directors, the registered office was transferred from 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, to L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Luxembourg, le 28 avril 1998/April 28, 1998.

Pour avis sincère et conforme/Certified true notice
Pour/For GROSVENOR FIRST EUROPEAN
PROPERTY INVESTMENTS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21486/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

HERMLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.708.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à notre société et datée du 19 mai 1998, que le siège social a été dénoncé avec effet au 19 mai 1998.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21492/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

HOBEVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 15.574.

Par décision du conseil général du 6 mai 1998, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour HOBEVEST S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21494/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

**HIB, HOLDING FÜR INTERNATIONALE BAUBETEILIGUNGEN LUXEMBURG S.A.,
Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 23.486.

Auszug aus den Beschlussfassungen der ordentlichen Generalversammlung vom 25. Juni 1997

- Die Mandate der Herren Verwaltungsratsmitglieder Claus-Michael Redeke, Jean-Robert Bartolini, Alain Renard und der Kommissar der Gesellschaft FIN-CONTROLE S.A. sind für weitere sechs Jahre bis zur ordentlichen Generalversammlung von 2003 verlängert.

Für beglaubigten Auszug
HIB, HOLDING FÜR INTERNATIONALE
BAUBETEILIGUNGEN LUXEMBURG S.A.

Signature Signature
Verwaltungsratsmitglied Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21493/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

HOLINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 24.074.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 26 mars 1998 que le siège social a été transféré de L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour inscription et réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21495/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

ILC LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.081.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 1997, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

(a) Conseil d'Administration

Monsieur Samuel Chan Wing Sun, managing director, Hong Kong, président du Conseil d'Administration.
Monsieur Dennis Kung Ging Kong, managing director, Taiwan.
Mademoiselle Shirley Chan Ling, deputy managing director, Hong Kong.

(b) Commissaire aux Comptes:

KPMG AUDIT, société civile, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour avis sincère et conforme
Pour ILC LICENSING CORPORATION S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21498/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

IMEXEL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 47.867.

La domiciliation de la société ci-référencée au 61, avenue de la Gare à Luxembourg, est dénoncée avec effet au 1^{er} janvier 1998.

Luxembourg, le 11 mai 1998.

R. Arama
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21499/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

IKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 38.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 72, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

IKOS S.A.
Signature

(21496/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

IKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 38.766.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 24 avril 1998

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange Haut, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme

IKOS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 507, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21497/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

IMMO-ROYAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.187.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(21500/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

IMMO-ROYAL CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.447.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(21501/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

IMMO-ROYAL CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.447.

Depuis le 13 mars 1998, le nouveau Commissaire aux Comptes est:
Monsieur Carlo Goeres, Luxembourg.

Pour IMMO-ROYAL CONSEIL S.A.
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21502/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

INCOMMERCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 54.182.

Monsieur Oberweis Fernand, demeurant à Belvaux a donné sa démission comme administrateur-délégué de la société avec effet au 31 juillet 1997.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21503/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

INFINCORP, INTERNATIONAL FINANCE AND INVESTMENT CORPORATION S.A.,**Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 21.086.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 22 mai 1998.
Luxembourg, le 25 mai 1998.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21505/006/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

INTERNATIONAL GEARS COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 24.751.

Par décision du conseil général du 6 mai 1998, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour *INTERNATIONAL GEARS COMPANY*, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 507, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21506/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

INTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.

R. C. Luxembourg B 20.225.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

(21511/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

INTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.

R. C. Luxembourg B 20.225.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

(21512/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

INTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.

R. C. Luxembourg B 20.225.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

(21513/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

INTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 20.225.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

(21514/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

INTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 20.225.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

(21515/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

INTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 20.225.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

(21516/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.381.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 1997, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

(a) Conseil d'Administration

Monsieur Samuel Chan Wing Sun, managing director, Hong Kong, président du Conseil d'Administration.

Monsieur Dennis Kung Ging Kong, managing director, Taiwan.

Mademoiselle Shirley Chan Ling, deputy managing director, Hong Kong.

(b) Commissaire aux Comptes:

KPMG AUDIT, société civile, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour avis sincère et conforme
Pour INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1998, vol. 507, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21507/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1998.
